Bibliothèques Rennes 2

Unité d'Enseignement Compétences informationnelles

Un socle de compétences commun aux étudiantes et étudiants de licence.

Compétences Informationnelles

L'UEM Bloc 3 Compétences Informationnelles est une formation en ligne obligatoire pour les Licence 1 à l'exception des étudiantes et étudiants des départements d'Arts plastiques, d'Histoire de l'art et archéologie, d'Information-communication et d'Arts du spectacle qui suivent ce cours en **Licence 2.**

Comment je m'inscris à l'UE Compétences informationnelles ?

L'inscription à l'UE Compétences informationnelles est **automatique à l'inscription pédagogique (inscription à l'université)**. Vous êtes donc automatiquement inscrit à l'espace cours Cursus (Moodle) de cet enseignement.

Si ce n'est pas le cas, il est possible que votre inscription n'ait pas été finalisée, nous vous invitons à vous rapprocher du gestionnaire d'études de votre département de rattachement.

Pour connaître votre gestionnaire d'études : depuis le site de l'université : *Université* > *Organisation* > *Formation et recherche* > les départements sont listés par UFR.

Cliquez sur le département de rattachement > *contacts et coordonnées* > *scolarité*

Comment se déroule l'UE ?

Le cours est composé de **6 modules obligatoires et évalués** à suivre **en autonomie et à votre rythme** sur l'espace cours Cursus :

- S1 : 3 modules
 S2 : 3 modules
- 2 classes virtuelles (1 en fin de chaque semestre) proposées par les formatrices de la BU pour répondre à vos questions sur le cours

Ces modules vous aideront à développer des **compétences utiles à votre travail et vos recherches universitaires**. Prenez connaissance des modules de cours en ligne et réalisez les exercices proposés sur l'espace cours Cursus UEM Bloc 3 Compétences informationnelles.

Suis-je concerné par cette UE ?

Oui si vous êtes en Licence 1.

Sauf les départements suivants qui suivent ce cours en Licence 2 (S3 et S4) :

- Arts plastiques
- Information-Communication
- Histoire de l'art et archéologie
- Arts du spectacle

Quand sont les examens de l'UE Compétences informationnelles ?

Consultez le calendrier universitaire sur le portail Étudiant : *Formation* > *Examens* > *Périodes d'examens*
Les examens de l'UE compétences informationnelles ont lieu en même temps que les examens terminaux des UEDC, UEO et Mineures. Pour **connaître les dates exactes**, **connectez vous à votre espace cours Cursus** dans l'onglet "Modalités d'évaluation".

En quoi consiste ces examens ?

L'examen consiste en un **QCM en ligne** sur l'espace cours Cursus Compétences informationnelles. Chaque QCM (1 au S1 et 1 au S2) est composé de **10 questions à faire en 10 min**.

Les questions portent sur les modules à réaliser en auto-formation :

- au S1 : modules 1, 2, 3
- au S2 : modules 4, 5, 6

Je suis en situation de handicap, comment puis-je bénéficier d'un aménagement pour cet examen ?

Les demandes d'aménagement sont centralisées par le relais handicap.

Vous pouvez les contacter à cette adresse : relais-handicap-examen [at] univ-rennes2.fr (relais-handicap-examen[at]univ-rennes2[dot]fr)

Si j'ai d'autres questions, comment puis-je contacter les personnes qui coordonnent cette UE ?

- Si vos questions concernent les modules (aspects pédagogiques), contactez les responsables pédagogiques de l'UE Compétences informationnelles par mail : bu-formation [at] univ-rennes2.fr (bu-formation[at]univ-rennes2[dot]fr).
- Si vos questions concernent vos notes ou la validation de l'UE compétences informationnelles, contactez votre gestionnaire d'études.

Pour connaître votre gestionnaire d'études : depuis le site de l'université : *Université* > *Organisation* > *Formation et recherche* > les départements sont listés par UFR.

Cliquez sur le département de rattachement > *contacts et coordonnées* > *scolarité*.

J'ai des questions sur le TD de méthodologie, pouvez-vous y répondre ?

S’il s’agit de TD, alors la question ne porte pas sur l’UE Compétences informationnelles. Il y a souvent confusion entre l’UE Compétences informationnelles et la méthodologie informatique ou la méthodologie disciplinaire.

- **Pour la méthodologie informatique**, voici le mail de contact : xavier.andre [at] univ-rennes2.fr (xavier[dot]andre[at]univ-rennes2[dot]fr)
- **Pour la méthodologie disciplinaire**, nous vous invitons à vous rapprocher de la coordinatrice ou du coordinateur de la méthodologie disciplinaire. Elle ou il est propre à votre département de rattachement. Votre gestionnaire d’études peut vous renseigner.

 Pour connaître votre gestionnaire d’études : depuis le site de l’université : *Université > Organisation > Formation et recherche >* les départements sont listés par UFR. Cliquez sur le département de rattachement > *contacts et coordonnées > scolarité*

Et si j'ai une autre question qui n’est pas listée ici ?

Les bibliothécaires formatrices du Service Formation des Publics des BU coordonnent cet enseignement et sont là pour répondre à vos questions. Vous pouvez les contacter à cette adresse : bu-formation [at] univ-rennes2.fr (bu-formation[at]univ-rennes2[dot]fr)

Comment a été conçu cet enseignement ?

Cet enseignement a été conçu dans le cadre du projet Resoudre (Recherche et Evaluation des SOUrces DocumentaiRES) du dispositif "Cursus Ide@l" et co-construit par des enseignantes et enseignants et des bibliothécaires de l'Université Rennes 2, de l'Université Rennes et de l'URFIST de Rennes, avec le concours du SupTICE de Rennes.

RESOUDRE est un bloc d'apprentissage de **25 heures, dont 13 en autonomie**, il est conçu pour des étudiantes et étudiants de licence.

- **Module 1 : Découverte de l'environnement documentaire (2h)** : les étudiantes et étudiants découvrent la bibliothèque à travers une visite interactive en ligne et un jeu de piste dans la BU centrale.
- **Module 2 : Recherche d'information dans des outils spécialisés et évaluation de l'information (11h)** : 6 séances dont la moitié se fait en autonomie, sur un espace cours Cursus. Les étudiantes et étudiants apprennent à chercher de l'information dans les bases et les corpus de textes qui comptent dans leur discipline. Dans un deuxième temps, ils recherchent et évaluent de façon experte de l'information générale sur le web. Ils sont incités à prendre du recul sur leurs pratiques, à analyser des cas de désinformation et à prendre conscience des biais qui peuvent être introduits dans une démarche de recherche.
- **Module 3 : Utilisation de l'information (12h)** : les étudiantes et étudiants mettent en œuvre les compétences acquises dans les 2 modules précédents et abordent de nouvelles notions : la citation et la propriété intellectuelle. Ils produisent un document demandé par l'enseignante ou enseignant, comportant un certain nombre de références bibliographiques. L'enseignante ou enseignant est libre de proposer tout type de document qui implique une recherche et une réutilisation de l'information.

Contact
Pour en savoir plus sur l'UE Compétences informationnelles
bu-formation@univ-rennes2.fr
Se connecter aux espaces cours Cursus

- Espace cours L1 assidus et dispensés d'assiduité
- Espace cours L1 étudiants à distance
- Espace cours L2 assidus et dispensés d'assiduité